



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2018
Français
Original : anglais

Application de la résolution **2367 (2017)** du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution **2367 (2017)** du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches qui lui ont été confiées. Il fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et retrace les activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport daté du 17 avril (**S/2018/359**) et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par mon Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la MANUI le 30 mai, jusqu'au 21 juin 2018.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. En Iraq, le 12 mai, se sont tenues les premières élections depuis la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les quatrièmes depuis l'adoption de la Constitution de 2005. Le jour du scrutin, 52 483 bureaux de vote ont ouvert, parmi lesquels plus de 3 000 étaient réservés aux personnes déplacées. De plus, les agents des forces de sécurité ont pu voter à l'avance le 10 mai, lors d'un scrutin spécial, tandis qu'un vote à l'étranger se tenait les 10 et 11 mai. D'après les rapports sur le terrain rassemblés par la Haute Commission électorale indépendante, la plupart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure, même si des retards liés à des problèmes touchant les nouveaux dispositifs de vérification de l'identité des électeurs et de dénombrement et de tri des suffrages ont été constatés dans plusieurs bureaux. Sur 449 bureaux de vote, 370 dans la province d'Anbar et 79 dans la province de Kirkouk n'ont pas ouvert du tout, tandis que 262 bureaux dans 12 provinces ont dû utiliser des scanners de substitution en raison du dysfonctionnement des nouveaux dispositifs.

3. Même si le grand ayatollah Ali al-Sistani a souligné avant le scrutin que la participation aux élections était le droit de tout citoyen pouvant voter, il a laissé chacun libre de participer ou non. Devant la crainte d'un faible taux de participation le jour du scrutin, le Premier Ministre Haider Al Abadi a décidé dans l'après-midi



d'ordonner la levée des restrictions de déplacement mises en place pour des raisons de sécurité. De même, afin de stimuler la participation dans les dernières heures du scrutin, les responsables politiques et religieux ont publiquement encouragé les Iraquiens à voter. À l'issue des élections, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé un taux de participation de 44,52 % (10,8 millions de votants sur 24,3 millions d'électeurs inscrits). Ce chiffre se décompose comme suit : 9 millions de suffrages exprimés le 12 mai même, 1 million de suffrages exprimés le 10 mai (scrutin spécial pour les forces de sécurité et les prisonniers) et 179 000 suffrages exprimés à l'étranger.

4. Aussitôt après la fermeture des bureaux de vote, plusieurs dirigeants et représentants de partis politiques se sont publiquement exprimés sur les opérations électorales. Le Président, Fuad Masum, s'est déclaré satisfait de l'organisation des élections et du professionnalisme du personnel des bureaux de vote. Il a loué le travail mené en ce « jour historique » par la Haute Commission électorale indépendante et les forces de sécurité, qui ont assuré la sécurité et permis aux électeurs de voter. L'un des trois Vice-Présidents, Nouri al-Maliki, a remercié la Commission de ses efforts et les partis politiques d'avoir respecté la Charte d'honneur pour les élections parrainée par l'ONU, qui préconisait l'organisation d'élections libres, régulières, impartiales, transparentes et crédibles. De son côté, le chef religieux Moqtada Sadr a félicité le peuple iraquien, qualifiant le scrutin de « grand jour pour la démocratie ». En revanche, l'un des trois Vice-Présidents, Ayad Allawi, et le Président de la Chambre des députés, Salim al-Jubouri, se sont inquiétés de certains problèmes techniques, demandant aux autorités compétentes d'y remédier de manière neutre et diligente, tandis que l'un des trois Vice-Présidents, Osama al-Nujaifi, a évoqué les problèmes rencontrés avec les dispositifs de vote et les informations faisant état d'actes d'intimidation et de fraude électorale.

5. La communauté internationale a félicité l'Iraq pour la tenue des élections législatives. Le 13 mai notamment, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Mike Pompeo, a rendu hommage au peuple iraquien et promis que les États-Unis se tiendraient prêts à collaborer avec le nouveau Gouvernement pour « poursuivre la construction d'une relation d'amitié et de coopération à long terme en vue de contribuer à la stabilité de la région et à la paix et la prospérité de l'Iraq ». Le même jour, le Ministre d'État pour le Moyen-Orient du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Alistair Burt, a félicité le peuple iraquien, les agents des forces de sécurité et les autorités électorales pour le déroulement pacifique du scrutin. Il a déclaré que le Gouvernement britannique se réjouissait à la perspective d'œuvrer aux côtés du nouveau Gouvernement à « la stabilité, la sécurité et la prospérité de tous les Iraquiens ». Le 14 mai, la République islamique d'Iran a félicité le peuple et le Gouvernement irakiens pour la bonne organisation des élections dans un climat sûr et a qualifié le scrutin de prolongement de la victoire du pays contre le terrorisme. La déclaration a mis en évidence la volonté de l'Iran de poursuivre la consolidation des relations d'amitié entre les deux pays. Le même jour, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, a félicité le Gouvernement et le peuple irakiens pour l'organisation réussie des élections législatives. Le 15 mai, l'Émir du Koweït, cheikh Sabah Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a félicité le Président et le Premier Ministre pour le succès des élections.

6. Le 19 mai, la Haute Commission électorale indépendante a publié les résultats provisoires des élections. Sur 329 sièges parlementaires, la Coalition Sa'iron a gagné 54 sièges, la Coalition de la conquête 47, l'Alliance de la victoire 42, la coalition de l'État de droit 25, le Parti démocratique du Kurdistan 25, la Coalition Wataniya 21, le Mouvement national de la sagesse 19, l'Union patriotique du Kurdistan 18 et la Coalition Qarar al-Iraqi 14. Les neuf sièges réservés aux minorités ont également été attribués : cinq pour les chrétiens et un pour les yézidis, les Shabaks, les

Sabéens-Mandéens et les Kurdes Feili. Conformément aux dispositions constitutionnelles relatives à la représentation des femmes à la Chambre des députés, les candidates ont obtenu 84 sièges, soit 25,5 % du total.

7. La publication des résultats provisoires a ouvert la voie au contentieux électoral. En tout, la Haute Commission électorale indépendante a reçu 1 438 plaintes, dont 27 portaient sur le vote à l'étranger et 139 sur le scrutin spécial. Elle a considéré que 33 plaintes appelaient une instruction approfondie, à l'issue de laquelle elle a décidé d'annuler les résultats de 768 bureaux de vote dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Dohouk, de Diyala, d'Erbil, de Ninive, de Salaheddine et de Souleïmaniyé. La procédure de recours contre les décisions de la Commission s'est terminée le 31 mai. Au total, la Commission a enregistré 1 882 recours, qui ont été renvoyés au Groupe judiciaire électoral constitué pour statuer sur l'ensemble de ces recours avant la validation des résultats par la Cour suprême fédérale.

8. Les partis arabes et turkmènes de la province de Kirkouk ont contesté les résultats aux motifs que les dispositifs électroniques de dénombrement des suffrages avaient été altérés. Des manifestations et des sit-in ont été organisés dans la ville de Kirkouk et aux alentours, notamment autour du dépôt de la Haute Commission électorale indépendante, où des centaines de manifestants ont réclamé un recomptage. Dans la province d'Anbar, la Coalition Al-Wataniya et la Coalition Qarar al-Iraqi ont demandé l'annulation des votes conditionnels des déplacés, invoquant des fraudes. Dans la Région du Kurdistan, le 13 mai, le Mouvement pour le changement, l'Union islamique du Kurdistan, le Groupe islamique du Kurdistan, le Parti communiste du Kurdistan, le Mouvement de la nouvelle génération et l'Alliance pour la démocratie et la justice ont annoncé conjointement leur rejet des résultats, réclamé la tenue d'un nouveau scrutin dans la Région du Kurdistan et dans les régions contestées, et demandé à la Commission d'enquêter sur la réalité des allégations de fraude.

9. Plusieurs candidats et partis politiques ont également contesté les résultats des élections directement auprès de la Chambre des députés, hors des procédures juridiques de dépôt de plainte. À la suite d'une requête déposée par 81 députés, le Président de la Chambre a convoqué une session extraordinaire le 19 mai pour examiner les irrégularités électorales imputées à l'action du personnel de la Haute Commission électorale indépendante et au dysfonctionnement des dispositifs électroniques. Par une décision du 28 mai, la Chambre a demandé un nouveau décompte manuel d'au moins 10 % des urnes et indiqué qu'un décompte manuel intégral pourrait être nécessaire si des écarts importants par rapport aux premiers résultats étaient constatés. La Chambre a par ailleurs demandé l'annulation des résultats du vote à l'étranger et des résultats du vote conditionnel des déplacés dans toutes les provinces, à l'exception de celles de Ninive et d'Anbar.

10. Le 29 mai, le Président s'est entretenu avec les Vice-Présidents pour examiner la décision prise par la Chambre des députés, avant d'appeler dans une déclaration tous les partis à suivre les procédures juridiques prévues pour les plaintes et les recours. Le lendemain, il a demandé par lettre à la Cour suprême fédérale de se prononcer sur la constitutionnalité de la décision. Dans une déclaration publiée ultérieurement, il a affirmé que la Chambre n'avait pas le pouvoir de demander l'annulation totale ou partielle des résultats d'une élection.

11. Le 24 mai, lors d'une réunion extraordinaire, le Conseil des ministres a décidé de charger une commission d'enquête, sous la direction du Président du Conseil fédéral supérieur de l'audit, d'examiner tous les documents relatifs aux opérations électorales et de formuler des recommandations au Conseil judiciaire suprême, à la Cour suprême fédérale et au Groupe judiciaire électoral. Le 5 juin, le Conseil des ministres a approuvé le rapport de cette commission d'enquête, laquelle a recommandé qu'il soit procédé à un tri et à un nouveau comptage manuel des votes

dans pas moins de 5 % des bureaux en vue de vérifier et de recouper les résultats, et que soient annulés les résultats du vote à l'étranger et ceux de certains bureaux réservés aux déplacés dans les provinces d'Anbar et Ninive. La commission d'enquête a également recommandé d'engager des poursuites contre les auteurs de fraudes électorales. Elle s'est prononcée contre l'utilisation de dispositifs électroniques de dénombrement et de tri des suffrages lors des futures opérations électorales et a préconisé de réviser la loi relative à la Haute Commission électorale indépendante pour garantir que ces opérations seraient supervisées et dirigées par la justice.

12. Le 6 juin, la Chambre des députés a adopté un amendement à la loi sur les élections à la Chambre des députés prévoyant que la Haute Commission électorale indépendante procède à un nouveau décompte manuel intégral des suffrages, sous la supervision des juges nommés par le Conseil judiciaire suprême et en présence de représentants des partis politiques, et suspendant temporairement les travaux de l'actuel Conseil des commissaires. Par cet amendement, la Chambre a annulé les résultats du vote à l'étranger et du scrutin spécial (agents des forces de sécurité et prisonniers) dans la Région du Kurdistan, ainsi que les résultats du vote conditionnel des prisonniers et des déplacés dans les provinces d'Anbar, de Salaheddine, de Ninive et de Diyala.

13. Le 10 juin, le Conseil judiciaire suprême a annoncé la nomination de neuf juges pour remplacer le Conseil des commissaires jusqu'à l'achèvement du nouveau décompte, ainsi que de 19 juges pour remplacer les directeurs généraux des bureaux électoraux de province. Les travaux du Conseil judiciaire suprême relatifs aux recours et aux plaintes ont été suspendus dans l'attente de l'achèvement du nouveau décompte des suffrages et de la soumission de nouveaux recours.

14. Le même jour, un incendie a endommagé les entrepôts de la Haute Commission électorale indépendante situés dans le secteur de Roussafa à Bagdad, où étaient stockés les dispositifs de recensement des suffrages et de vérification de l'identité des électeurs utilisés lors des élections législatives. Une commission d'enquête créée par le Ministère de l'intérieur a par la suite déclaré que l'incendie avait été volontaire et que quatre suspects avaient été arrêtés.

15. Le 13 juin, la Cour suprême fédérale a annoncé avoir décidé de ne pas se prononcer sur cinq requêtes tendant à la suspension de la mise en œuvre de la loi modifiée, aux motifs qu'elle ne pouvait pas statuer tant qu'un jugement définitif n'avait pas été rendu sur la constitutionnalité de l'amendement. Le 21 juin, la Cour s'est prononcée sur la constitutionnalité de la loi modifiée. Tout en retenant que cette dernière était conforme à la Constitution, elle a jugé que la disposition annulant les résultats du vote à l'étranger et du scrutin spécial (c'est-à-dire des agents des forces de sécurité) dans la Région du Kurdistan ainsi que les résultats du vote conditionnel des prisonniers et des déplacés dans les provinces d'Anbar, de Salaheddine, de Ninive et de Diyala était en contradiction avec la Constitution et privait les électeurs de leurs droits.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

16. Les pourparlers entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sur les questions en suspens, notamment la gestion du pétrole et du gaz et les recettes, les frontières intérieures contestées et le statut de la province de Kirkouk, ont marqué un temps d'arrêt pendant la campagne électorale et après les élections. Le 22 mai, deux délégations distinctes représentant le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan sont arrivées à Bagdad pour discuter de la formation du prochain gouvernement fédéral avec d'autres responsables irakiens. Les délégations ont eu des entretiens séparés avec le Premier Ministre,

M. Abadi, le Vice-Président (M. Maliki) et les chefs de partis Moqtada Sadr, Hadi el-Amiri et Ammar al-Hakim. Le lendemain, le Président a convoqué une réunion avec les deux délégations afin d'examiner la question de la constitution du gouvernement. Le 22 mai également, le chef du Mouvement de la nouvelle génération, Shaswar Abdulwahid Qadir, s'est rendu à Bagdad, où il a rencontré Moqtada Sadr pour discuter d'un programme politique non fondé sur le sectarisme. Le Président de l'alliance pour la démocratie et la justice, Barham Salih, s'est déplacé à Bagdad le 5 juin pour s'entretenir avec le Premier Ministre, le Vice-Président (M. Allawi) et M. Al-Amiri de la question de la constitution du gouvernement.

17. Les désaccords entre les principaux partis de la Région du Kurdistan se sont accentués à la suite de l'annonce des résultats provisoires des élections. Après que le Mouvement pour le changement, le Mouvement de la nouvelle génération, l'Union islamique du Kurdistan, le Groupe islamique du Kurdistan, le Parti communiste du Kurdistan et l'Alliance pour la démocratie et la justice ont réclamé l'annulation des résultats et la tenue de nouvelles élections, le 16 mai, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a publiquement souligné l'importance de l'unité kurde dans la période postélectorale, tout en invitant la Haute Commission électorale indépendante à enquêter sur les allégations. L'Union patriotique du Kurdistan a également appelé les Kurdes irakiens à adopter une position commune dans les pourparlers sur la constitution du nouveau gouvernement fédéral.

18. Le 7 mai, dans une lettre adressée au Parlement de la Région du Kurdistan, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan a proposé que les élections législatives de la région se tiennent le 30 septembre. Il a par la suite précisé que le Parti démocratique du Kurdistan était disposé à organiser des élections législatives et présidentielle simultanément, conformément à la loi présidentielle de la Région du Kurdistan de 2015. Depuis la démission du Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, en octobre 2017, le statut du président de la Région du Kurdistan demeure incertain. Compte tenu des préoccupations soulevées dans la Région du Kurdistan quant à la conduite des élections à la Chambre des députés, la Haute Commission indépendante de la Région du Kurdistan pour les élections et le référendum a décidé à l'unanimité, le 24 mai, d'adopter le dépouillement manuel pour les élections régionales.

19. Le 6 mai, la Cour suprême fédérale a annoncé qu'à la demande du Gouvernement de la Région du Kurdistan, elle avait reporté jusqu'au 3 juin son audience sur la légalité des exportations indépendantes de pétrole par le Ministère des ressources naturelles de la Région du Kurdistan. Le 3 juin, la Cour a annoncé que l'audience avait été reportée.

C. Sécurité

20. Les forces de sécurité irakiennes ont poursuivi les opérations visant à éliminer les éléments résiduels de l'EIIL dans la province d'Anbar et dans les districts de Tell Afar, Baaj et Sinjar (province de Ninive). Les attaques asymétriques se sont néanmoins poursuivies dans les provinces de Ninive, de Salaheddine, de Kirkouk, d'Anbar, de Diyala et de Bagdad, où l'EIIL prend pour cible les forces de sécurité et les notables locaux, tout en détruisant des fermes et des bâtiments résidentiels. Le 16 mai, un kamikaze de l'EIIL a actionné sa ceinture d'explosifs pendant des obsèques dans la zone de Tarmiya (province de Bagdad), faisant au moins 7 morts et 25 blessés parmi les civils. Selon un rapport officiel, l'auteur de l'attentat-suicide était un garçon de 9 ans. Le groupe a également revendiqué l'attentat-suicide commis le 23 mai, dans lequel 13 personnes ont été tuées et 25 autres blessées au parc de

Saqlaouïya à Bagdad. Le 8 juin, une explosion survenue dans la ville de Kirkouk aurait fait 2 morts et 14 blessés.

21. Bien que, dans un communiqué publié le 22 avril, l'EIIL ait exprimé son intention de perturber les élections, le vote s'est déroulé sans problème majeur de sécurité. Après la clôture du scrutin, le Premier Ministre et le Ministre de l'intérieur, Qasim al-Araji, ont remercié les forces de sécurité d'avoir assuré la sécurité des élections. Au total, 55 problèmes de sécurité ont été constatés le jour de l'élection, dont 35 considérés comme étant directement liés à l'élection. Il s'agissait notamment de l'explosion d'engins explosifs improvisés, d'attaques au mortier ou à la roquette contre des centres de vote et de tirs d'armes légères et d'affrontements entre les forces de sécurité irakiennes et des hommes armés non identifiés. Trois civils ont été tués et cinq autres civils et trois policiers ont été blessés lors de ces incidents ; les plus importants d'entre eux, notamment le bombardement par des combattants de l'EIIL de trois centres de vote dans la ville d'Abou Saïda (province de Diyala) dans lequel quatre civils ont été blessés, se sont produits dans les provinces de Diyala, de Kirkouk et de Salaheddine. Les violences sporadiques se sont poursuivies dans le pays après les élections. Le 25 mai, le bureau du Parti communiste irakien dans le quartier de Karrada à Bagdad a été attaqué par des assaillants non identifiés à l'aide de deux engins explosifs. Toutefois, cette attaque n'a pas fait de victimes.

22. Tard dans la soirée du 6 juin, un dépôt de munitions illégales dans un quartier densément peuplé de Sadr City à Bagdad a explosé. Selon les premières informations, l'explosion aurait fait 10 morts et 19 blessés. Le Premier Ministre a ordonné au Ministère de l'intérieur d'ouvrir une enquête sur les faits, annulant un décret présidentiel 2017 faisant instruction aux forces de sécurité de confisquer les armes et munitions stockées par des entités autres que les forces de sécurité. Moqtada Sadr a annoncé la constitution d'un comité distinct chargé d'enquêter sur les faits, que certains ont imputés à un groupe armé qui lui est affilié.

23. L'état-major général des forces armées turques a annoncé que la Turquie avait continué de mener des opérations militaires contre les cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan près de la frontière irako-turque dans le nord de l'Iraq, notamment du 17 au 25 mai et du 1^{er} au 16 juin. En mai et juin, la Turquie a également mené des opérations terrestres limitées dans la zone de Hakourk, dans le nord de la province d'Erbil. Le 3 juin, dans une déclaration commune, des représentants de l'Union patriotique du Kurdistan, du Mouvement pour le changement et de plusieurs autres partis politiques kurdes ont protesté contre les opérations militaires que la Turquie aurait menées dans le sous-district de Sidakan de la province d'Erbil. Ils ont également appelé le Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Gouvernement fédéral à empêcher de nouvelles incursions turques. Lors de sa conférence de presse hebdomadaire, le 5 juin, le Premier Ministre irakien a confirmé la présence d'éléments militaires turcs dans le nord de l'Iraq. Il a demandé à la Turquie de respecter la souveraineté de l'Iraq. Le 12 juin, il a confirmé que l'Iraq suivait de près les informations faisant état d'opérations militaires turques près des monts de Qandil.

24. Le 16 mai, le Premier Ministre a confirmé que l'armée de l'air irakienne, en coordination avec le Gouvernement syrien, avait mené des raids aériens contre des cibles de l'EIIL en République arabe syrienne. Le 30 mai, il a annoncé que l'armée de l'air irakienne avait effectué une autre frappe aérienne contre une cible de l'EIIL en République arabe syrienne, soulignant que l'objectif de l'Iraq était d'éliminer le terrorisme à la frontière irako-syrienne et non de s'immiscer dans les affaires intérieures de la République arabe syrienne.

25. Le 18 juin, la Commission de mobilisation populaire a indiqué que, le 17 juin, une frappe aérienne contre des unités des forces de mobilisation populaire dans une zone située du côté syrien de la frontière avec l'Iraq avait fait de nombreuses victimes.

La Commission a demandé aux États-Unis de donner des éclaircissements sur les faits. Le même jour, dans une déclaration, le commandement des opérations conjointes irakiennes a indiqué qu'aucun membre des forces de sécurité irakiennes, y compris les combattants des forces de mobilisation populaire, n'avait été touché par les frappes aériennes. Le commandement a noté que, si « les unités opérant en Syrie » ne faisaient pas partie des forces de sécurité irakiennes, une enquête serait néanmoins ouverte pour déterminer quelles entités étaient responsables de la mort de « jeunes Irakiens ». Dans une déclaration, la coalition internationale contre l'EIIL a indiqué avoir connaissance d'informations faisant état d'une frappe effectuée près d'Albou Kamal, qui a tué et blessé plusieurs membres d'une force non identifiée le 17 juin, et savoir qu'au cours de la période considérée, les États-Unis d'Amérique et les forces de la coalition n'avaient effectué aucune frappe dans cette zone. Dans une déclaration publiée le lendemain, le Ministère irakien des affaires étrangères a rejeté et condamné les opérations aériennes visant les forces présentes dans les zones des combats contre l'EIIL, que ce soit en Iraq, en République arabe syrienne ou ailleurs, soulignant l'importance d'une coordination permanente et étroite entre la coalition internationale contre l'EIIL et les forces luttant contre les organisations terroristes sur le terrain.

D. Évolution de la situation régionale et internationale

26. Le 15 mai, la Chambre des députés de l'Iraq a approuvé un accord de coopération entre les Gouvernements irakien et syrien. Le 29 mai, le chef religieux Moqtada Sadr s'est rendu au Koweït où il a été reçu par l'Émir.

27. À l'issue des élections, le 13 mai, le Président de la Chambre des députés, M. Jubouri, a rencontré l'Envoyé spécial du Président des États-Unis auprès de la coalition internationale visant à mettre l'EIIL en échec, Brett McGurk, pour examiner l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Iraq et dans la région. M. McGurk s'est ensuite rendu à Erbil pour rencontrer le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, M. Barzani. Les principaux acteurs politiques ont également continué de rencontrer des représentants de la République islamique d'Iran, de la Turquie et d'autres partenaires régionaux et internationaux pour discuter des élections et de la constitution d'un nouveau gouvernement. Le 17 mai, le Premier Ministre s'est entretenu par téléphone avec son homologue turc, Binali Yıldırım, du renforcement des relations bilatérales entre l'Iraq et la Turquie et de la question de la coopération régionale. Ce dernier a souligné que la Turquie avait à cœur la stabilité de l'Iraq et la prospérité de son peuple.

28. Le 3 juin, le Ministre des ressources en eau, Muhsin al-Shammari, a présenté à la Chambre des députés un rapport, dans lequel il a recommandé que le Gouvernement turque soit invité à retarder le remplissage du barrage d'Ilisu en amont du Tigre, l'Iraq connaissant de graves pénuries d'eau. La veille, le Vice-Président (M. Maliki) a appelé le Gouvernement turque à collaborer étroitement avec l'Iraq sur cette question. Le 4 juin, le Vice-Président de la Chambre des députés, Humam Hamoudi, a annoncé que la Chambre des députés demanderait à la Grande Assemblée nationale de Turquie de reporter de trois mois le remplissage du réservoir. Le 6 juin, le Premier Ministre a confirmé que le dialogue avec la Turquie se poursuivait, soulignant qu'une quantité suffisante d'eau potable resterait disponible. Le 7 juin, l'Ambassadeur de la Turquie en Iraq, Fatih Yıldız, a annoncé lors d'une conférence de presse tenue à Bagdad que son gouvernement avait accepté de repousser jusqu'au 1^{er} juillet le remplissage du réservoir compte tenu des besoins de l'Iraq.

III. État actualisé des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

29. Ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale a poursuivi ses contacts avec les membres de la Haute Commission électorale indépendante, les représentants des partis politiques, du Gouvernement, de la Chambre des députés, des groupes de femmes et de la société civile et avec les notables. Le jour des élections, mon Représentant spécial et mes Représentantes spéciales adjointes chargées des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale et des affaires humanitaires se sont rendus dans des bureaux de vote à Fallouja, Kirkouk et Erbil, y compris dans les camps de déplacés et auprès d'autres populations, pour observer le déroulement du processus électoral. Dans ma déclaration du 13 mai, j'ai félicité le peuple iraquien de la tenue des élections législatives et des efforts inlassables déployés par les responsables électoraux, les agents du parti et les forces de sécurité grâce auxquels les élections se sont déroulées dans le calme et dans l'ordre.

30. À la suite des élections, plusieurs dirigeants et membres de partis politiques, notamment dans les provinces d'Erbil, de Kirkouk et de Souleïmaniyé ont fait part à la MANUI de leurs préoccupations quant à la possibilité d'une fraude électorale. Mon Représentant spécial a demandé à la Haute Commission électorale indépendante d'agir rapidement et énergiquement pour donner suite à toutes les plaintes et d'envisager, le cas échéant, l'organisation d'un nouveau recomptage manuel partiel dans des lieux donnés, notamment dans la province de Kirkouk. Il a préconisé que ces mesures soient prises en pleine transparence et soient constatées par les parties prenantes, afin de renforcer la confiance dans le processus. Il a exhorté la Commission à continuer de préserver l'intégrité de l'ensemble des accessoires et du matériel électoraux et de coopérer totalement avec le Groupe judiciaire électoral sur le plan des décisions prises et de les respecter. Entre-temps, les acteurs politiques et leurs partisans ont été priés instamment de soutenir la paix tandis que les appels en matière électorale étaient examinés par les voies légales établies.

31. Les 11 et 12 juin respectivement, mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale se sont entretenus avec le Président du Haut Conseil judiciaire, Faiq Zeïdan, et les neuf juges nommés pour s'acquitter des tâches de la Haute Commission électorale indépendante afin d'évoquer les préparatifs en vue du recomptage, comme le prévoit la modification apportée le 6 juin à la loi sur les élections à la Chambre des députés. Tous les interlocuteurs ont souligné que l'ONU devait soutenir fermement la procédure de recomptage.

32. Dans le cadre de la Charte d'honneur pour les élections, négociée sous l'égide de l'ONU, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale a continué de s'entretenir avec les cadres des partis politiques et les personnalités politiques les plus en vue à Bagdad et à Erbil, en présence de représentants de la Haute Commission électorale indépendante et de la cellule de sécurisation des élections du Ministère de l'intérieur, afin d'évoquer les préoccupations relatives au déroulement du scrutin. Mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe ont souligné que l'ONU était disposée à fournir des conseils et un savoir-faire en matière électorale en soutien à toutes les activités et aux mesures nécessaires au maintien de la confiance dans le processus électoral.

33. Au cours de la phase postélectorale, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale a poursuivi ses contacts avec les membres de la Haute Commission électorale indépendante et s'est entretenue avec de nombreux dirigeants et acteurs politiques, y compris des femmes et des membres de minorités. Ils ont exhorté leurs interlocuteurs à accorder la priorité à un dialogue non sectaire sans exclusive et à veiller à la formation rapide d'un nouveau Gouvernement national représentatif qui reflète la volonté du peuple et soit fondé sur les principes de patriotisme, de citoyenneté et d'égalité des droits. Ils ont exhorté les dirigeants politiques à garantir la pleine participation des femmes à la formation du prochain gouvernement, et leur représentation aux niveaux les plus élevés des structures politiques et de prises de décisions. Dans le cadre de l'action de sensibilisation de la MANUI visant à promouvoir la participation des femmes aux processus politiques et décisionnels et leur représentation effective, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale a lancé la campagne #WhyNot (#Shakobeha) avec de courts métrages qui présentent des activistes femmes ayant réussi à s'imposer ainsi que des hommes qui se font les champions de la participation des femmes aux processus politiques.

34. Bien que les négociations en vue de la promotion de la normalisation des relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan aient été largement suspendues au cours de la période de la campagne électorale, la MANUI a poursuivi les contacts avec les principales parties prenantes. Il faudra renouveler le dialogue de partenariat avec le nouveau Gouvernement afin de régler les questions en suspens, y compris la gestion des recettes du pétrole et du gaz, les frontières intérieures contestées et le statut de la province de Kirkouk. Entre-temps, la MANUI mène une série de contacts avec la jeune génération dans la Région du Kurdistan pour promouvoir la compréhension mutuelle et pour recueillir les avis politiques des populations locales.

B. Assistance électorale

35. À l'approche de élections législatives et à la demande de la Haute Commission électorale indépendante, la MANUI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni un savoir-faire et des ressources supplémentaires en matière électorale. Outre l'appui existant fourni sur les plans opérationnel et administratif, du personnel spécialisé des Nations Unies a été déployé pour se pencher notamment sur la gestion des résultats des élections, l'informatique et les bases de données, la coordination sur le terrain, les procédures électorales et la formation des agents électoraux, la coordination des observateurs, la sensibilisation du public et les plaintes en matière électorale. La MANUI a appuyé la Commission au cours d'entretiens avec les deux prestataires de technologie de vote pour régler les questions liées à la complémentarité des dispositifs fournis et a assisté à cinq exercices de simulation entrepris par la Commission et les fournisseurs. La MANUI a également soumis des avis consultatifs à la Commission, y compris sur la participation des personnes déplacées, les technologies de vote et la gestion des attentes au cours de l'annonce des résultats.

36. La MANUI a facilité la signature, par 30 parties, d'une Charte d'honneur pour les élections et a ensuite convoqué un comité de suivi hebdomadaire à Bagdad tout au long de la campagne électorale et pendant la période post-électorale, pour donner suite aux violations qui se seraient produites pendant la campagne et pour veiller au respect de la Charte. Celle-ci s'est révélée être un dispositif utile de convocation des partis politiques, la plupart des dirigeants politiques ayant prié instamment leurs candidats d'en respecter les dispositions. À la demande des partis kurdes, la MANUI a établi une charte semblable et une commission de suivi à Erbil à leur intention.

37. Le jour des élections, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont déployé 26 équipes d'observateurs électoraux qui se sont rendus dans plus de 200 bureaux de vote, y compris dans des centres officiels et d'autres, mis en place pour les personnes déplacées dans les provinces de Bagdad, Basra, Kirkouk, Erbil, Dohouk et Souleïmaniyé. Ils ont fourni des mises à jour détaillées et régulières qui ont alimenté les comptes rendus de la cellule de collecte et de transmission de l'information ad hoc.

C. Faits nouveaux et activités enregistrés dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit

38. Les affrontements armés, le terrorisme et les actes de violence ont continué d'imposer un lourd tribut à la population. Les pertes ont augmenté en mai, comparé à avril, avec 95 morts et 163 blessés parmi les civils, principalement en raison de deux attentats-suicides très meurtriers de l'EIIL dont l'un mené par un enfant de 9 ans et l'autre par un jeune de 15 ou 16 ans. Le chiffre était néanmoins bien plus faible qu'en 2017, à la même époque. Au premier semestre de juin, au moins 31 civils ont été tués et 92 autres blessés. Parmi eux, 2 civils ont été tués et 50 autres blessés à la suite de l'explosion d'engins improvisés dans des quartiers résidentiels du centre de la ville de Kirkouk et dans le chef-lieu de district de Khalès, dans la province de Diyala. La relative tendance générale depuis octobre 2017 à la baisse, en ce qui concerne le nombre de victimes parmi les civils, se poursuit néanmoins, reflétant une diminution des hostilités entre les forces de sécurité irakiennes et l'EIIL.

39. La principale cause de décès parmi les civils continue d'être l'utilisation, par l'EIIL, d'engins explosifs improvisés, qui constitue une menace particulière dans les provinces de Bagdad, Diyala, Ninive, Kirkouk et Anbar. Les groupes terroristes utilisent d'autres tactiques consistant à cibler les secouristes qui aident les victimes ou encore les assassinats et les enlèvements à des postes de contrôle factices, les attaques menées contre des villages reculés et le pilonnage de bureaux de vote au cours des élections.

40. Le 3 juin, le Département des affaires yézidiennes au Ministère des awqaf et des affaires religieuses du Gouvernement de la Région du Kurdistan a indiqué que sur 6 417 Yézidis (3 548 femmes et 2 869 hommes) enlevés par l'EIIL depuis août 2014, moins de la moitié avaient été libérés ou avaient fui. Le même jour, le Département avait également rapporté qu'en tout, 3 117 Yézidis (1 452 femmes et 1 665 hommes) étaient encore détenus par l'EIIL ou étaient portés disparus.

41. Les tribunaux irakiens ont continué de prononcer des condamnations à mort pour des crimes liés au terrorisme. À ce jour, le Haut conseil judiciaire a annoncé publiquement l'imposition de 41 condamnations à mort pour des crimes liés au terrorisme, y compris contre 24 femmes dont 23 étrangères (17 Turques, 3 Kirghizes, 2 Azerbaïdjanaises et 1 Allemande). Le 16 avril, le Ministère de la justice a annoncé que 13 exécutions s'étaient déroulées en 2018, dont 11 pour des crimes liés au terrorisme. Le Gouvernement irakien n'a pas répondu à la demande d'informations présentée par la MANUI concernant les inculpations, déclarations de culpabilité et condamnations à la peine de mort pour faits de terrorisme, ainsi que les lieux et les dates des exécutions.

42. Les corps de civils ont continué d'être retirés des décombres à Mossoul. Le 10 mai, le Première Ministre a annoncé la création d'un comité ad hoc. Le corps de défense civile a informé la MANUI qu'en tout, 4 160 corps avaient été retrouvés à ce jour à Mossoul.

43. De nouveaux charniers ont été découverts dans des secteurs qui étaient précédemment sous le contrôle de l'EIIL. Le 2 avril, un charnier contenant les corps de 51 agents des forces de sécurité irakiennes a été découvert à Mossoul. Le 6 avril, un charnier contenant les corps de 22 ex-agents de sécurité et d'employés de la Haute Commission électorale indépendante a été également découvert à Mossoul. Les deux charniers contiendraient des corps de victimes de l'EIIL. Depuis juin 2014, la Mission a consigné la découverte d'au moins 124 charniers, dont la majorité comprendrait les corps de victimes de l'EIIL (comme cela a été indiqué à la MANUI, de 6 379 à 12 878 victimes). La Mission a également continué de préconiser la protection des charniers en bonne et due forme, afin de recueillir, d'obtenir et de préserver des éléments de preuve.

44. La MANUI continue de se mobiliser en faveur de la responsabilisation de l'EIIL. En prévision du déploiement d'une équipe d'enquête indépendante, conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, en vue d'appuyer l'action menée par l'Iraq pour tenir le groupe responsable des crimes commis en Iraq, la MANUI a aidé une mission à s'entretenir avec ses homologues et réuni des informations et à préparer la mise en place de l'équipe sur le terrain. Le 31 mai, j'ai désigné Karim Khan Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquête.

45. L'équipe spéciale de surveillance et d'information, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a confirmé cinq violations graves contre les enfants, à la suite desquelles 10 garçons avaient été tués et 3 autres mutilés. L'équipe spéciale s'emploie à arrêter définitivement avec le Gouvernement irakien un plan d'action afin de prévenir et de cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants. Des progrès ont été également accomplis sur le plan de la création d'un groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, pour permettre à la communauté internationale d'être mieux à même de régler les questions y relatives dans le pays.

46. L'accès à des informations sur les violences sexuelles est difficile à obtenir, du fait de l'opprobre entourant la question et de la crainte de représailles. Malgré ces difficultés, le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information a continué de chercher à analyser les tendances et les caractéristiques en matière de violences sexuelles liées aux conflits armés afin de renforcer les interventions, la mobilisation et la responsabilisation. La MANUI a continué de s'entretenir avec le Gouvernement au sujet de la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit en Iraq et les mesures prises pour y faire face de 2016, y compris en ce qui concerne le fait de réclamer des comptes aux responsables de crimes de violence sexuelle. L'équipe de coordination de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a tenu une réunion à Bagdad le 9 mai et une autre à Erbil les 15 et 16 juin, avalisé les piliers du deuxième Plan d'action national irakien sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil et établi la version définitive du rapport sur le premier plan.

47. D'après la Haute Commission électorale indépendante, 2009 candidates ont participé aux élections législatives. Pendant la campagne électorale, des affiches de candidates ont été vandalisées et des photos d'elles en vêtements « révélateurs » postées en ligne. Certaines ont abandonné la campagne à la suite de menaces et d'intimidations. Mon Représentant spécial a fait une déclaration dans laquelle il a condamné ces menaces et a encouragé les femmes à poursuivre leurs campagnes.

48. Le 21 mai, après plusieurs mois d'action de sensibilisation menée par le Fonds des Nations Unies pour la population, le Secrétaire général du Conseil des ministres irakien, Mahdi el-Allaq, a approuvé une proposition visant à modifier la loi sur la protection afin d'y introduire une référence à des services d'accueil pour les victimes de violence sexiste, en vue de fournir un fondement légal à la mise en place de foyers d'accueil.

49. Du 1^{er} au 3 mai, une mission de repérage conjointe du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme s'est rendue en Iraq pour évaluer les besoins et les priorités dans le domaine de renforcement des compétences des jeunes, grâce à des institutions de formation technique et professionnelle, afin d'appuyer l'action de prévention de l'extrémisme violent, de combattre le financement du terrorisme, d'élaborer une stratégie globale nationale de lutte contre le terrorisme et de tenir en échec les discours terroristes au moyen de communications stratégistes. La visite est survenue à la suite des consultations qui se sont tenues au début du mois de mars entre les chefs du Bureau et de la Direction exécutive et les autorités irakiennes. La mission de repérage s'est entretenue avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants clefs des ministères et organismes publics, des missions diplomatiques et des organisations internationales compétentes. Le Bureau prépare actuellement une note de cadrage en vue de pourparlers avec les autorités irakiennes, la MANUI et les hauts fonctionnaires de l'équipe de pays des Nations Unies.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

50. La crise humanitaire en Iraq se poursuit, même si bon nombre de familles déplacées commencent à réintégrer leurs communautés. À la fin du mois de mai, plus de 3,8 millions d'Iraquiens avaient regagné leur lieu d'origine, mais plus de 2,1 millions sont encore déplacés et ont besoin d'une aide humanitaire. Le processus de retour continue d'être dynamique, tandis que des déplacements primaires et secondaires sont enregistrés. Les partenaires d'exécution du plan d'aide humanitaire pour 2018 qui visait à fournir une aide d'urgence à 3,4 millions d'Iraquiens très vulnérables ont réussi à apporter une certaine forme de secours, de janvier à mars, à 1 million (24 %) de personnes ciblées. Le financement du plan continue cependant d'être faible : sur les 569 millions de dollars requis, seuls 253 millions (45 %) en contributions des donateurs avaient été reçus en juin.

51. Pendant les élections législatives, les partenaires humanitaires ont plaidé en faveur du droit de vote pour tous les citoyens irakiens, y compris les déplacés et les rapatriés. Par conséquent, le secteur humanitaire a élaboré plusieurs documents d'orientation en anglais et en arabe, destinés aux agents humanitaires qui s'acquittent de leurs fonctions habituelles, ainsi que des recommandations en matière de meilleures pratiques qui ont été soumises à la Haute Commission électorale indépendante par l'intermédiaire du Bureau de l'assistance électorale de la MANUI, en vue du respect des principes humanitaires. Néanmoins, plus de 64 incidents suspectés d'être reliés à la protection des civils pendant les élections ont été consignés par le groupe de la protection et soumis par la suite à la Haute Commission pour enquête. La présence persistante d'acteurs armés dans certains camps partout en Iraq et les rapports au sujet d'attaques menées contre le personnel humanitaire ainsi que de harcèlement sexuel des femmes et des filles qui aurait été commis par des membres de l'EIIL, de fusillades, de détournement de l'aide humanitaire, de détentions et de disparitions, d'activités de recrutement à l'intérieur des camps, de restrictions à la liberté de circulation et de menaces de retour forcé continuent de susciter une vive préoccupation.

52. L'élimination des engins explosifs dangereux s'est poursuivie à Mossoul et à Fallouja. Plusieurs centres suspectés de fabriquer des armes et des munitions pour le compte de l'EIIL ont été également découverts dans le quartier de Khatouniyé à Mossoul. Durant la construction d'un pont à Fallouja, la découverte de deux objets suspects a entraîné l'intervention d'une équipe d'enlèvement d'engins explosifs artisanaux du Service de la lutte antimines, ce qui a permis la reprise des travaux. Quelque 18 742 engins explosifs ont été éliminés à Mossoul et à Fallouja depuis le

début de 2018, ce qui a réduit la menace pour les civils qui rentrent chez eux et favorisé la reconstruction des infrastructures.

53. À la suite de la contamination d'engins explosifs suspectée dans le district de Haouïja, le Service de la lutte antimines a établi une présence à Kirkouk. La police locale étant particulièrement vulnérable aux menaces d'objets explosifs, une formation destinée aux premiers intervenants en cas d'engins explosifs dans la province de Kirkouk a été fournie pour atténuer le risque d'accidents et en tout 87 policiers ont été formés à ce jour. À la suite des mesures prises par le Gouvernement, la communauté internationale et le Service, deux organisations non gouvernementales supplémentaires de lutte antimines ont été homologuées par le Gouvernement fédéral et deviendront opérationnelles une fois qu'elles obtiendront leur accréditation.

54. Le Mécanisme de financement pour la stabilisation en Iraq du PNUD a continué de faciliter le retour des personnes déplacées, afin de jeter les bases de la reconstruction et du relèvement et de prévenir la résurgence de la violence et de l'extrémisme. Plus de 2 400 projets sont achevés, en cours ou prévus dans tous les secteurs libérés dans les provinces d'Anbar, Ninive, Salaheddine, Diyala et Kirkouk. Le projet de relèvement de l'Université de Mossoul a atteint un jalon important, avec l'inauguration des bâtiments réservés respectivement à l'éducation des femmes et aux sciences, ainsi que des dortoirs pour femmes.

55. La reconstruction de deux des principaux ponts routiers de la province d'Anbar, dits japonais et palestinien, a commencé. Leur construction, estimée à 18 millions de dollars, sera bénéfique à la province tout entière ; elle encouragera le retour des personnes déplacées et améliorera les échanges et le commerce, notamment entre l'Iraq et la Jordanie. Dans les villes de Qaëm, Raoua et Ana, dans la partie ouest de la province d'Anbar, qui ont été libérées de l'EIL en décembre 2017, les premiers projets de stabilisation ont commencé, dont deux d'électrification, quatre usines d'épuration de l'eau et trois projets d'enlèvement des débris. Quelque 41 projets de stabilisation ont été désignés pour la première phase, tandis que 109 autres attendent le financement nécessaire.

56. À la suite de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq qui s'est tenue en février, le Premier Ministre a lancé le 9 mai 2018 le Plan national de développement (2018-2022), qui intègre les priorités énoncées dans le cadre pour la reconstruction et le développement de l'Iraq pour 2018-2027 et la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2018-2022.

57. Les organismes des Nations Unies en Iraq ont commencé l'élaboration d'un nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024) pour aligner leurs interventions sur les priorités du Gouvernement iraquien, en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, la feuille de route du Plan-cadre a été adoptée par l'équipe de pays des Nations Unies et par le groupe d'appui des pairs régional et la phase de collecte de données de l'analyse commune de pays a commencé. Entre-temps, avant l'exécution du nouveau Plan-cadre, l'équipe de pays des Nations Unies mènera ses interventions par l'intermédiaire du programme de relèvement et de résilience à court terme de l'Iraq.

58. Le 17 mai, ma Représentante spéciale adjointe chargée du développement et des affaires humanitaires a participé à la conférence téléphonique bihebdomadaire entre tous les hauts fonctionnaires sur la reconstruction et le développement de l'Iraq au cours de laquelle les intervenants ont communiqué des mises à jour sur les réformes et les plans visant à obtenir la participation de la nouvelle Chambre des députés à la reconstruction, au relèvement et au développement, ainsi que sur les investissements

du secteur privé dans la reconstruction de l'Iraq. Les participants ont également échangé des vues sur le Mécanisme de financement pour la reconstruction et le développement de l'Iraq. Ils ont réaffirmé également qu'il importait de créer un mécanisme de coordination au niveau de Bagdad en vue d'un échange d'information et de la formation d'un consensus parmi les partenaires sur les initiatives en matière de reconstruction, de relèvement et de développement.

59. Conformément à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 2 relatif à l'élimination de la faim, le Programme alimentaire mondial a entrepris un bilan stratégique faim zéro pour formuler un ensemble de politiques, de changements institutionnels et d'investissements en vue d'atteindre cet objectif. L'examen a été mené par des représentants d'institutions publiques, d'organisations de la société civile et du secteur privé concernés, sous la direction du Secrétaire général du Conseil des ministres. Les résultats ont été présentés le 10 mai en présence de ma Représentante spéciale adjointe chargée du développement et des affaires humanitaires. L'amélioration des dispositifs de sécurité sociale, le renforcement d'une production agricole durable, l'examen de la mauvaise nutrition et de la hausse du chômage, notamment parmi les jeunes et les femmes, et la réforme des politiques de commercialisation, de commerce et d'établissement des prix, ont été recensés comme étant prioritaires.

60. Le 7 mai, mon Représentant spécial a participé au séminaire annuel de planification de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'égalité des sexes qui s'est tenu à Erbil. L'équipe vise à promouvoir l'autonomisation des femmes, comme énoncé dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les objectifs de développement durable. Les participants ont élaboré les priorités stratégiques de l'Équipe spéciale pour 2018-2019 et le plan annuel de travail. Mon Représentant spécial a souligné qu'il importait de manière primordiale de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de soutenir constamment les victimes de l'EIIL et de donner plus de possibilités aux femmes dans les domaines économique et politique.

E. Sécurité et questions opérationnelles

61. L'ONU en Iraq a continué d'appliquer des mesures robustes d'atténuation des risques à la sécurité, afin de fournir un niveau de sécurité suffisant en vue de l'exécution du programme dans un environnement complexe : 886 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 798 fonctionnaires recrutés sur le plan national sont actifs dans sept bureaux des Nations Unies dans l'ensemble du pays. Malgré des problèmes considérables, l'ONU poursuit ses activités sur les plans politique, humanitaire, des droits de l'homme et du développement, en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien. Le Département de la sûreté et de la sécurité a resserré la surveillance et le signalement des incidents et faits liés à la sécurité avant et durant les élections législatives.

62. Comme suite à la lettre datée du 17 mai 2018 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/479](#)), la MANUI continue de faire appliquer les recommandations de l'examen externe indépendant. La Mission a renforcé les comptes rendus réguliers qu'elle établit sur l'application du mandat, soulignant la coordination de ses efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines thématiques, y compris la réconciliation, les élections et les droits de l'homme. L'action de planification conjointe et les comptes rendus se sont améliorés, grâce à des mécanismes de coordination thématiques comme ceux sur la réconciliation,

l'égalité des sexes, la communication stratégique, et à l'équipe de gestion des opérations.

63. La MANUI prend des mesures pour recenser les domaines de sa structure afin d'obtenir des gains d'efficacité conformément aux recommandations de l'examen externe indépendant, qui seront présentées comme il conviendra aux organes compétents des Nations Unies en matière budgétaire. Dans ce cadre, elle se prépare à procéder à un examen du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire. Le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mettront à disposition des experts qui participeront à l'évaluation et dont les résultats, tout comme l'introduction d'un programme de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, seront présentés aux organes compétents en matière budgétaire.

64. L'équipe de gestion des opérations, actuellement présidée par le PNUD, dirige et coordonne les efforts dans la soumission des documents requis à la Commission de la fonction publique internationale pour examen du congé de détente en ce qui concerne tous les lieux d'affectation en Iraq.

65. Le Département de la sûreté et de la sécurité dirigera la deuxième partie de l'évaluation du dispositif de sécurité en Iraq, prévu pour le troisième trimestre de 2018, y compris l'examen plus approfondi des mesures de protection du périmètre des installations et de contrôle de l'accès à Bagdad, Erbil et Kirkouk.

66. Comme le lui a demandé le Conseil de sécurité, mon Représentant spécial a présenté les priorités à court terme et à long terme et les objectifs de la MANUI de l'équipe de pays des Nations Unies au cours de son exposé au Conseil le 30 mai et également apporté des éclaircissements sur la répartition des tâches entre les différentes entités des Nations Unies. Ces priorités et objectifs doivent faire l'objet de débats approfondis avec le Conseil et le Gouvernement, en vue de mettre en adéquation les besoins du pays et les activités de l'ONU.

67. Le 14 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2421 \(2018\)](#) dans laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI jusqu'au 31 mai 2019. La Mission est autorisée notamment à accorder la priorité à la fourniture de conseils, d'un appui et d'une assistance au Gouvernement et au peuple irakiens de manière à favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation aux niveaux national et local et à continuer de conseiller, d'appuyer et d'aider le Gouvernement irakien et la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre de l'élaboration des procédures d'organisation d'élections. Les élections législatives dans la Région du Kurdistan doivent se tenir le 30 septembre 2018, et les élections dans les conseils des provinces le 22 décembre 2018.

IV. Observations

68. Les élections législatives ont constitué un jalon important du fait qu'elles sont les premières, depuis la défaite de l'EIIL. Je salue le patriotisme et la détermination de tous les Irakiens qui y ont participé, en particulier les personnes déplacées, qui ont voté en dépit de conditions ardues qui régnaient dans certains secteurs. Je me félicite également de l'ardeur et de la vigilance des forces de sécurité irakiennes qui ont veillé à ce que le processus électoral se déroule dans le calme et dans l'ordre. Je rends hommage à la Haute Commission électorale indépendante qui s'est employée à mener un processus électoral dans les délais serrés prévus par la Constitution, malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur les plans technique et de l'organisation.

69. Je félicite les partis politiques et les candidats de leur participation aux élections et d'avoir contribué à encourager la démocratie. Je les engage à être magnanimes tant

dans la victoire que dans la défaite électorale. La certification des résultats électoraux dans les délais ouvrira la voie à la convocation de la nouvelle Assemblée et à la formation du nouveau gouvernement, conformément à la Constitution. J'exhorte les partis politiques à veiller à ce que les femmes participent énergiquement au processus de formation et soient fortement représentées au sein du nouveau gouvernement.

70. Je note les préoccupations exprimées par bon nombre de partis au sujet de la fraude électorale présumée, outre la décision prise par la Chambre des députés de demander un recomptage manuel des voix. L'ONU est disposée à accroître l'aide technique, si la demande lui en est faite. Plus important encore, j'exhorte tous les acteurs politiques et ceux qui les soutiennent à respecter la paix et à s'attacher à résoudre tous les différends électoraux par les voies juridiques établies, comme indiqué dans la Charte d'honneur pour les élections qu'ils ont signée, comme peuvent en témoigner les représentants de l'ONU, en présence de tous les représentants des autres partis.

71. La faiblesse de la participation aux élections législatives envoie un signal net. J'exhorte les dirigeants politiques et les représentants irakiens à tirer les conclusions qui s'imposent quant à la nécessité d'améliorer la représentation, la justice pour tous, la responsabilité démocratique et la bonne gouvernance. Je demande à l'ensemble de la classe politique de veiller à constituer rapidement un gouvernement réellement national qui reflète la volonté du peuple et qui réponde à ses aspirations.

72. Je note avec satisfaction le degré de communication entre Bagdad et Erbil au cours de la formation du gouvernement et je demande aux deux camps de maintenir l'élan et de régler les questions en suspens par la concertation. Mon Représentant spécial et ses collègues à la MANUI sont prêts à soutenir et à faciliter les débats, si les deux camps en font la demande.

73. Le Gouvernement poursuit les contacts avec les pays voisins et d'autres partenaires internationaux afin de renforcer les relations bilatérales, de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et de faire avancer les intérêts communs sur les plans politique, économique et de la sécurité. Je suis heureux que plus de 1 085 observateurs électoraux de la région et d'autres pays soient venus observer les élections. Cela témoigne clairement de la volonté de la communauté internationale d'aider le Gouvernement et le peuple irakiens à rebâtir leur nation. Je les engage vivement à continuer de se concentrer sur la stabilisation et la reconstruction et je demande à la communauté internationale de soutenir l'action menée par l'Iraq pour garantir une meilleure gouvernance et une meilleure prestation de services.

74. Même si les pertes civiles en avril étaient à leur niveau le plus bas depuis que la MANUI s'est mise à établir des statistiques en Iraq en 2012, les éléments résiduels de l'EIIL continuent de tuer et de blesser des civils dans plusieurs provinces, dont Anbar, Bagdad, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddine. J'engage le Gouvernement à continuer de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

75. Les femmes et les enfants irakiens qui pourraient avoir des liens avec l'EIIL connaissent de graves problèmes en matière de protection dans les camps, y compris le refus d'assistance, les restrictions à la liberté de circulation, le harcèlement sexuel, les viols et l'exploitation sexuelle. Je condamne dans les termes les plus énergiques toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris toute forme d'exploitation et de violence sexuelle contre des déplacés et des réfugiés. L'ONU continuera de sensibiliser l'opinion et de renforcer les capacités en matière de communication d'information, de signalement, d'orientation et de suivi, s'agissant de ces questions.

76. J'exhorte fermement le Gouvernement à continuer de mettre en place les conditions nécessaires au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes qui sont encore déplacées et de redoubler d'efforts pour faire respecter le caractère civil et humanitaire des camps, conformément à la directive du Premier ministre. Je demande également aux États Membres de fournir un soutien opportun à l'action humanitaire et de stabilisation. En cette période critique, j'exhorte les États Membres à fournir le soutien humanitaire immédiat requis par la population déplacée, à aider à la stabilisation des zones libérées et à appuyer les projets visant à renforcer à nouveau le tissu social des populations.

77. Enfin, je voudrais accueillir parmi nous Marta Ruedas, qui a pris ses fonctions comme ma Représentante spéciale adjointe chargée du développement et des affaires humanitaires et de Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et au personnel des Nations Unies en Iraq, pour les efforts courageux qu'ils déploient sans relâche en vue de l'application du mandat des Nations Unies en Iraq dans des circonstances très ardues.
